

« Corps dansant »  
Association loi 1901  
chez Georges Bonnici  
7 chemin de Gibas  
84160 Lourmarin

**Procès verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE  
de l'association CORPS DANSANT  
du 31 mai 2018**

L'Assemblée constitutive s'est réunie ce jeudi 31 mai 2018 à Lourmarin (84160) pour procéder à la création de l'association « Corps Dansant ». Il y a été adoptées les résolutions suivantes :

**Première résolution : Vote du nom**

Il a été décidé à l'unanimité que l'association s'appellerait « Corps Dansant ».

**Deuxième résolution : Election du bureau**

Georges Bonnici a été élu président du bureau à l'unanimité. Pascal Gavarel a été élu trésorier/secrétaire à l'unanimité.

**Troisième résolution : désignation de l'administratrice**

Il a été décidé à l'unanimité de désigner mademoiselle Laure Fourest comme administratrice afin de s'occuper de la gestion courante des activités de l'association et toute autre décision prise lors de l'Assemblée Générale. Son mandat est valable pour trois ans, renouvelable lors de l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de la création de « Corps Dansant », elle est chargée de procéder aux démarches administratives de création de l'association : déclaration à la préfecture, souscription d'un contrat d'assurance-association à la MAIF et ouverture d'un compte bancaire au nom de la-dite association. Mademoiselle Laure Fourest a l'autorisation de faire fonctionner ce compte et de prendre toute décision s'y rapportant, ce pour toute la durée de son mandat.

**Quatrième résolution : Choix de l'assurance et de la banque**

Il a été décidé à l'unanimité que « Corps Dansant » souscrirait une assurance à la MAIF, et qu'un compte bancaire serait ouvert à la Banque Postale. Il a été donné mandat à mademoiselle Laure Fourest de procéder à ces démarches auprès des organismes sus-cités. A partir de ce jour, il a été décidé à l'unanimité que mademoiselle Laure Fourest est mandatée, pour une durée indéterminée, pour gérer ce compte en banque.

**Cinquième résolution : Montant des cotisations**

Il a été décidé à l'unanimité que le montant de la cotisation annuelle à payer par les adhérents s'élèverait à 10€.

**Etaient présents :** Georges Bonnici, Patricia Lenne, Dominique Dalga, Jean Boulnois, Isabelle Ruault, Emmanuel Deschamps, Pascal Gavarel, Laure Fourest, Odile Baudonnel.

Fait à Lourmarin, le 31 mai 2018

Le président  
Georges BONNICI



Le trésorier/secrétaire  
Pascal Gavarel

